



5.3 Désignation des représentants

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 septembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 28 septembre 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Stéphanie KARCHER ; Claire LEFRANC ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Frédéric TEYSSOT et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Sarah DUVAUCHELLE à Morgane PEYRACHE ; Agnès FOUILLEUX à Dominique MARCON ; Thierry GUILLOUD à Franck MONGE ; Philippe HUYGHE à Denis BENOIT ; Christophe LEMERCIER à Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Marc MATTRAS à Jean Louis BAUDOUIIN ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à René-Pierre HALTER ; Jean Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; Boris TRANSINNE à Caryl FRAUD et Frédéric TRON à Nicolas SIZARET.
Absents	Ruth AZAÏS ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; Anne Marie CHIROUZE ; Audrey CORNEILLE et Dominique DELAYE
Secrétaire de séance	Jean Pierre POINT

Désignation d'un nouveau représentant à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif 8 Fablab Drôme

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Par délibération n° DE2020/076 du 3 septembre 2020, le Conseil Communautaire a désigné Monsieur Dominique DELAYE, conseiller communautaire, pour représenter la CCCPS en tant que membre du conseil d'administration de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) 8 Fablab Drôme.

En effet, la collectivité ayant été présente dès la création de la SCIC, elle dispose, conformément à l'article 12.2 des statuts de cette société, d'un siège à son conseil d'administration.

Monsieur Dominique DELAYE a demandé à être déchargé de cette fonction.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au conseil communautaire de désigner un nouvel élu pour représenter l'intercommunalité au conseil d'administration de la SCIC 8 Fablab Drôme.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 septembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-33 et L5211-1 ;

VU l'article L2121-21 du code général des collectivités qui prévoit que le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le président ;

VU les statuts de la SCIC 8 Fablab Drôme et notamment son article 12.2 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de pourvoir à sa demande au remplacement de Monsieur Dominique DELAYE, conseiller communautaire, pour représenter la CCCPS au conseil d'administration de la SCIC 8 Fablab Drôme ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire après avoir débattu :

- 1) à l'unanimité, de procéder au vote à mains levées pour la désignation désigne M. Philippe HUYGHE en tant que représentant de la CCCPS au conseil d'administration de la SCIC 8 Fablab Drôme,
- 2) autorise le Président ou son représentant à signer tout acte relatif à cette délibération.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Jean Pierre POINT
Secrétaire de séance

Le 28/09/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président



Affichée le - 5 OCT. 2023